



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2023

Présents : S. CREVOISIER, A. DEJEUX, A. FORAY, S. HORY, E. MICHAUD, P. TACHE, S. VUGRIC.

Absent : V. MOMET.

Secrétaire de séance : E. MICHAUD.

QUORUM : 5. Le quorum est atteint.

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 novembre 2023.

Après lecture du procès-verbal, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce procès-verbal.

2. Prime pouvoir d'achat.

En fonction de la réglementation en cours, les primes de pouvoirs d'achat seront versées d'ici juin 2024 aux agents de la commune au prorata des heures travaillées.

3. Complément d'Indemnisation Annuelle.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite attribuer un Complément d'Indemnisation Annuelle aux agents de la commune, à l'agent technique Valérie BAS à hauteur de 200 euros nets et à la secrétaire de mairie Christelle CARTAUX à hauteur de 400 euros nets.

Ces primes seront versées en janvier 2024.

4 – Informations et questions diverses.

Le Maire donne lecture de la lettre des personnels forestiers concernant la situation de l'emploi à l'Office National des Forêts.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, déplore cet état de fait qui engendre un surcroît de travail pour les personnels restant en place et donc une baisse de la quantité et de la qualité des services rendus.

En conséquence, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de soutenir la démarche entreprise par les personnels forestiers et demande la nomination de personnels sur les postes vacants.

La séance est levée à 19 heures 30.

Le Maire,
Alain DEJEUX.



La Secrétaire de séance,
Elisabeth MICHAUD.